

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique 2025

Références : P.L.C – E.L..

N° 096 - 2025

Objet : PROROGATION DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT – RUE DE LA POMMERAYE – ANGLE BOULEVARD DE L’OCEAN – DU 15/02/2025 AU 28/02/2025.

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l’arrêté n°711-2024 en date du 26 décembre 2024 ;

Considérant la demande de l’entreprise **COLAS CENTRE OUEST - AGENCE GADAIS et ATLANTIC PAYSAGES** qui souhaite réaliser **des travaux d’aménagement de voirie**, rue de la Pommeraye (section comprise entre le boulevard de l’Océan et le boulevard François Blanco), il convient de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux ;

Considérant que les travaux ne seront pas achevés à la date prévue du 14 février 2025 ;

arrête

Article unique : Les dispositions de l’arrêté n°711-2024 en date du 26 décembre 2024 sont prorogées jusqu’au 28 février 2025.

À Couëron, le **19 FEV. 2025**

Carole Grelaud
Maire



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Couëron, Loire-Atlantique. The stamp contains the text 'MAIRIE DE COUËRON' at the top and 'LOIRE-ATLANTIQUE' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l’île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du 19/02/2025 au 19/02/2025